

Lancement du Conseil de la Nuit : notre compte-rendu

A grands renforts de publicité, la Maire de Paris a invité au premier Conseil de la Nuit tous ceux qui de loin ou de près sont liés à la nuit à Paris, qu'il s'agisse d'élus (plus d'une dizaine étaient présents), des représentants des administrations (Préfectures de Police et de Région), ou encore d'associations d'habitants, (plusieurs associations membres du réseau « Vivre Paris ! » étaient présentes), d'associations de commerces de la nuit, d'organisations professionnelles, d'organismes spécialisés ou de personnalités qualifiées.

Après une introduction de Christophe Girard soulignant combien Anne Hidalgo « tenait de façon impressionnante ses engagements de campagne », cette dernière a dit se réjouir de la mise en œuvre de ce conseil, « illustration de la démocratie parisienne », sur un sujet controversé, entre ceux qui estiment que Paris est une ville morte la nuit et ceux qui dénoncent le tapage nocturne.

Le Conseil de la Nuit est défini comme « une instance qui participera à la gouvernance de la ville ». Il doit permettre de trouver des solutions concrètes pour ceux qui travaillent la nuit et ceux qui font la fête mais aussi pour ceux qui veulent dormir. Rappelant que la Nuit à Paris a une histoire, citant les « espaces pacifiés existants » (les voies sur berges), la nuit Blanche..., la Maire estime qu'il faut que « les différentes fonctions de la nuit, y compris le sommeil, soient conciliées. » « Mon rôle de Maire, » ajoute-t-elle, « est d'être un médiateur, comme le sont certains maires africains dans des situations de conflit autrement plus graves que celles que nous rencontrons à Paris ». En conclusion, Anne Hidalgo propose « de ne pas rester dans des 'postures' et de considérer les sujets avec objectivité afin de trouver le chemin pour résoudre les problèmes. »

Bruno Julliard estime quant à lui que, contrairement à ce que prétendent certains, la nuit festive à Paris est toujours aussi intense et voit émerger de nouveaux lieux de vie nocturne. En revanche, « il ne faut pas comparer l'offre qu'on peut trouver dans une ville comme Berlin et celle qu'on peut trouver à Paris, ville particulièrement dense, » reconnaît-il. Il présente ensuite la liste des thèmes qui seront débattus dans les groupes de travail de ce conseil : activités culturelles et festives, sécurité, discrimination, problèmes sanitaires... en soulignant que ces groupes devront permettre à tous les acteurs de débattre, dans leur diversité.

Son conseiller à la nuit Frédéric Hocquard exprime la volonté de la Mairie de Paris de conforter la dynamique de la nuit (12 000 établissements ouverts à Paris, dont 9 000 avec autorisation de terrasse et 800 avec autorisation de nuit), tout en assurant une meilleure régulation. Il faut, selon lui, développer l'attractivité de la ville en diversifiant et valorisant la vie nocturne, ouvrir la nuit à tous et faire que les différents droits puissent coexister. Il indique les sujets déjà passés en revue avec les adjoints des mairies et l'administration, qu'il s'agisse de la médiation, du problème de l'alcoolisation massive des jeunes, de l'ouverture nocturne des parcs et jardins, des nouveaux lieux festifs, de la prolongation de l'ouverture en soirée des équipements sportifs, de la propreté.

Les deux directeurs de cabinet représentant les deux préfets présentent ensuite l'action de leurs administrations en matière de police et de prévention et leur engagement dans ce Conseil de la Nuit.

Viennent ensuite les questions et remarques des participants. Les représentants de « Vivre Paris ! » rappellent que le réseau n'est pas contre la fête dès lors que le droit au sommeil pour tous est respecté, car il s'agit d'un problème de santé publique. Ils demandent un engagement ferme à cet égard de la part de la Maire de Paris. Ils demandent aussi que le Conseil de la nuit ait pour objet l'application de la réglementation en vigueur et non son contournement. Ils souhaitent que des agents de la Ville soient présents sur le terrain entre minuit et quatre heures du matin pour pouvoir verbaliser, en lien avec l'action de la police pour faire respecter la tranquillité des riverains, et ils approuvent le projet de campagne de communication contre l'alcoolisation massive des jeunes. Ils appellent enfin l'échec du dispositif des Pierrots de la Nuit, dont le réseau était membre observateur et dont il vient de démissionner.

Plusieurs élus d'arrondissement, issus notamment des Xe, XIe et XVIIIe, montrent par leurs témoignages et leurs préoccupations qu'ils abondent dans nos « revendications ».

La conclusion de Bruno Julliard nous a laissés sur notre faim quant à la volonté réelle d'appliquer les règlements en vigueur concernant la vie la nuit à Paris. Nous verrons, selon les propositions qui seront faites dans le cadre des travaux du Conseil de la nuit, si nous avons lieu de nous réjouir ou, à l'inverse de nous inquiéter.

Par l'abondance et la convergence des témoignages déplorant les nuisances sonores liées aux pratiques festives nocturnes et, pour la première fois, l'affirmation par des élus parisiens du « droit au sommeil » des Parisiens, nous avons cependant eu l'impression d'avoir été entendus. Une page semble s'être tournée, en tout cas, par rapport à l'époque où l'ancien Maire de Paris, Bertrand Delanoë, nous avait lancé, lors d'un bilan de mandat, « Si vous voulez dormir, vous n'avez qu'à aller à Rodez ».